

Décision

Générale

colonial

Décision n° 35-370-1927 Indemnités

n° 35-370-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 septembre 1927

Numéro JO
n° 370 du 30/09/1927

Date du numéro
30 septembre 1927

TEXTE INTÉGRAL

une indemnité de séjour à Djibouti de 10 francs par jour et par personne est accordée aux nomimés Houmed Ibrabim dit Kebir et Houmel Ibrahim dit Benoilah, frères du sultan de Tadjourah, Houmel Mohained, fils du sullan de l'adjourah, et une indemnité de 5 francs par jour au nommé Houmed Moussa, venus à Djibouti sur convocation de l'autorité administrative.